



## CONDITIONS GENERALES DE RESERVATION

### **RESPONSABILITE :**

Le Parc de Palétès qui offre à un client des prestations est l'unique interlocuteur de ce client. Elle répond devant lui de l'exécution des obligations découlant des présentes conditions de vente. Elle ne peut être tenue responsable des cas fortuits, des cas de force majeure ou du fait de toute personne étrangère à la société au déroulement du séjour et aux prestations fournies à cette occasion.

### **RESERVATION :**

La réservation devient ferme lorsque 25 % d'arrhes du prix du séjour ont été perçus et qu'un exemplaire du contrat signé par le client a été retourné au Parc de Palétès et ceci dans les 8 jours suivant l'expédition du contrat.

### **REGLEMENT DU SOLDE :**

Le client s'engage formellement à verser au Parc de Palétès le solde de la prestation convenue et restant dû 1 mois avant le début du séjour. Le client n'ayant pas versé le solde à la date convenue est considéré comme ayant annulé son séjour. Dès lors la prestation est de nouveau offerte à la vente.

### **BON D'ECHANGE :**

Dès réception du solde des frais de séjour, le Parc de Palétès adresse au client un bon d'échange que celui-ci doit remettre à l'accueil dès son arrivée au camping.

### **ANIMAUX :**

Les animaux ne sont pas acceptés à l'intérieur dans les locations, sauf accord express du Parc de Palétès après présentation du carnet de vaccination à jour et dans tous les cas n'excèdent pas un animal.

### **ARRIVEE :**

Le client doit se présenter le jour mentionné sur le bon d'échange. Un délai de 24 h de retard est accordé. Passé ce délai et sans avis notifié à Parc de Palétès la réservation sera annulée. Aucun remboursement ne pourra alors intervenir.

### **ANNULATION :**

Parc de Palétès Joint à chaque client avec le contrat de réservation une fiche d'adhésion facultative d'assurance annulation de la F.F.C.C. valable pour l'année entière et pour tous les éventuels déplacements si le client la souscrit.

Pour toute annulation, la somme conservée par le Parc de Palétès sera la suivante :

- Plus de 30 jours avant le début du séjour : la totalité de l'acompte soit 25 %
- 30 jours et moins avant le début du séjour : la totalité du séjour.

En cas d'annulation du fait du Parc de Palétès ou de l'un de ses prestataires moins d'un mois avant le début du séjour, le client recevra les sommes versées pour le prix du séjour ainsi qu'une indemnité égale à la pénalité qu'il aurait supporté si l'annulation était de son fait.

Exceptions : cas de force majeure ou garanties par un contrat du type neige.

### **INTERRUPTION DU SEJOUR :**

En cas d'interruption du séjour par le client, il ne sera procédé à aucun remboursement.

### **MODIFICATION :**

Dans le cas où le séjour serait modifié sur des éléments essentiels avant son commencement du fait de Parc de Palétès ou d'un prestataire, le client peut dans un délai de 7 jours après en avoir été averti :

- soit mettre fin à sa réservation dans les conditions prévues au paragraphe Annulation,
- soit accepter de participer au séjour modifié en signant un avenant au contrat précisant les modifications apportées et les éventuelles diminutions ou augmentations de prix que celles-ci entraînent.

Lorsque, après le départ, le séjour est modifié par Parc de Palétès ou l'un de ses prestataires sur des éléments essentiels, le client peut demander le remboursement des prestations non exécutées et non remplacées.

Le contrat est établi pour un nombre précis de personnes. Au cas où ce nombre serait dépassé, Parc de Palétès se réserve le droit de modifier ou de résilier le contrat.

### **INSCRIPTIONS TARDIVES :**

En cas d'inscription moins de 30 jours avant le début du séjour, la totalité du règlement sera exigée à la réservation.

### **RECLAMATIONS :**

Toute réclamation relative à un séjour doit être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception au siège du Parc de Palétès dans les 48 heures suivant le début du séjour.

### **LOCATION:**

Les locations se font du samedi 15 heures au samedi 10 heures. Le prix comprend les charges et l'électricité sauf mention contraire portée sur le contrat de réservation. Le linge et les draps ne sont pas fournis. Le nettoyage est à la charge du locataire. Un inventaire sera remis au locataire à son arrivée. Dans les 24 heures il devra informer Parc de Palétès de toute anomalie constatée. **Une caution de 250 € sera exigée à l'arrivée et restituée au départ, après état des lieux.** Une option pour le ménage peut être envisagée sur demande à l'accueil au moins 48 h avant le terme du séjour moyennant un coût de 50 € 00.